

## DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

# Projet éducatif de territoire (PEDT) de Saint-Just Saint-Rambert

2024 - 2027

### Préambule

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le **Projet éducatif territorial** vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'élaboration et la mise en application d'un PEDT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEDT pour la période 2024-2027**

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

## I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT

### Coordination :

**Nom et prénom de la personne qui coordonne le PEDT :** Emeric MEHL

Fonction : directeur pôle scolarité jeunesse

Adresse : mairie – 8 bd de la Libération – 42170 Saint-Just Saint-Rambert

Téléphone : 04 77 02 24 70

Adresse électronique : [emehl@stjust-strambert.com](mailto:emehl@stjust-strambert.com)

### Territoire du projet :

**Le porteur du projet (collectivité territoriale) :**

Noms des communes associées au projet : Commune de Saint-Just Saint-Rambert

### Publics concernés :

Etablissements d'enseignement scolaire concernés	Nombres de classes	Nombre d'élève de - 6 ans	Nombre d'élèves de plus de 6 ans	TOTAL	Préciser si ZRR ou QPV
Ecole Bois de la Dame	2	47		47	
Ecole Jacques Prévert	5	109		109	
Ecole des Barques	2	41		41	
Ecole des Erables	5	125		125	
Ecole Cèdres Peupliers	8	62	139	201	
Ecole Thibaud Marandé	14		335	335	
Ecole des Tilleuls	11		272	272	
Ecole Saint-Nicolas	12	87	204	291	
	59	471	950	1421	

Evolution entre la précédente convention et la nouvelle demande :

La population scolaire est en légère baisse de - 4.4 % entre 2021 et 2024. Cette tendance à la baisse risque de s'accroître dans les prochaines années au regard de la diminution du nombre des naissances.

## HORAIRES ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

\*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude,...)

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL DU MATIN avant l'école	DE 7h15 A 8h30	DE 7h15 A 8h30	DE h A h	DE 7h15 A 8h30	DE 7h15 A 8h30
Nb d'enfants max accueillis : 254					
Type d'accueil * (G - AL - A) A L					
Organisateur : ville Saint-Just Sain Rambert					
<b>HORAIRES SCOLAIRES MATIN</b>	DE 8h30 A 11h30	DE 8h30 A 11h30	DE h A h	DE 8h30 A 11h30	DE 8h30 A 11h30
ACCUEIL SUR PAUSE MERIDIENNE Y COMPRIS REPAS	DE 11h30 A 13h30	DE 11h30 A 13h30	DE 11h30 A 13h30	DE 11h30 A 13h30	DE 11h30 A 13h30
Temps du repas	30 à 40 min	30 à 40 min	30 à 40 min	30 à 40 min	30 à 40 min
Nb d'enfants max accueillis : 800					
Type d'accueil * (G - AL - Autre) AL					
Organisateur : ville Saint-Just Sain Rambert					
<b>HORAIRES SCOLAIRES APRES MIDI</b>	DE 13h30 A 16h30	DE 13h30 A 16h30	DE h A h	DE 13h30 A 16h30	DE 13h30 A 16h30
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - <b>T1 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE 16h30 A 19h	DE 16h30 A 19h	DE h A h	DE 16h30 A 19h	DE 16h30 A 19h
Nb d'enfants max accueillis 380					
Type d'accueil * (G - AL - A) AL					
Organisateur : maison des jeunes et de la culture					
ACCUEIL DE L'APRES MIDI après l'école - <b>T2 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE h A h	DE h A h	DE h A h	DE h A h	DE h A h
Nb d'enfants max accueillis					
Type d'accueil * (G - AL - A)					
Organisateur					
<b>HORAIRES SCOLAIRES MERCREDI</b>	DE 7h15 A 19 h				
ACCUEIL DU MERCREDI - <b>T1 - Remplir une ligne par type d'accueil</b>	DE 7h15 A 19h				
Nb d'enfants max accueillis 170					
Type d'accueil * (G - AL - A) AL					
Organisateur : maison des jeunes et de la culture					

## II. EVALUATION DU PEDT échu

Evaluer c'est interroger d'abord les hypothèses, les objectifs, les démarches, les méthodes, les outils, le partenariat, la coopération, les parcours, identifier les « bonnes pratiques », « porter un regard critique et argumenté sur le sens du projet ». Yves Fournel

### Rappel des objectifs du PEDT / Plan mercredi:

- Favoriser l'ouverture sportive, artistique et culturelle
- Offrir des accueils de qualité respectueux du rythme de l'enfant et répondant aux contraintes des parents
- Engager les acteurs de la communauté éducative dans une démarche de coéducation
- S'appuyer sur et valoriser les ressources de territoire
- Renforcer la mixité des publics et l'accueil d'enfants aux besoins particuliers

### Les éléments retenus pour réaliser l'évaluation du PEDT / Plan mercredi échu. :

#### *Méthode retenue (qui évalue, quoi, quand, comment ?) :*

L'évaluation est conduite de manière permanente par le biais des multiples réunions des différentes instances qui se réunissent dans le cadre du Projet Educatif Local et auxquelles participent tous les acteurs de la communauté éducative.

Par ailleurs, une action spécifique est menée auprès des enfants afin de recueillir leur ressenti sur le « climat éducatif\* » à travers des outils adaptés.

*\*Par climat éducatif il faut entendre le climat relatif au temps scolaire et le temps périscolaire*

#### *Modalités mises en œuvre (quels supports ? (Questionnaires, sondages, réunions...), qui est sollicité ? (les intervenants, les parents, les enfants...)) :*

Les comptes rendus des rencontres des différentes instances.

Les procédures de labellisation telles que la démarche « E3D » (Ecole en démarche de développement durable) et « mon restau responsable ».

Les questionnaires réalisés et diffusés aux élèves et leurs parents dans le cadre de la démarche d'évaluation des écoles mais également à l'occasion des repas parents pendant la pause méridienne.

#### **Les critères choisis (répondant aux objectifs visés) :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202798-20241204-DEL2024-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- Accueil de tous les publics
- Mise en valeur des richesses du territoire
- Bien être de l'enfant
- Accompagnement des équipes

**Les indicateurs retenus :**

-Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, nombre d'activités proposées, etc.) :

Tableau de bord de données significatives : fréquentation, répartition par quotient familial, origine géographique, panel d'activités proposées, nombre d'acteurs associatifs impliqués, fréquences des réunions partenariales, temps de travail dédié aux animateurs pour le suivi, le partenariat et la formation, journée d'étude, journée de prérentrée...

-Indicateurs qualitatifs (opinions, constats, appréciations, etc.) :

Constats partagés au travers des instances suivantes :

- Réunions d'équipe hebdomadaires
- Réunions des commissions de travail thématiques (4 à 5 rencontres par an)
- Réunion du comité de pilotage (3 rencontres par an)
- Conseil municipal d'enfants (17 rencontres par an)
- Conseil d'école (3 rencontres par an)
- Entretien annuel avec les agents

**Evaluation de la démarche partenariale mise en œuvre :**

Implication des acteurs éducatif locaux dans le PEDT (participation au comité de pilotage, aux conseils d'écoles, instances de concertation...):

Acteurs	Oui / Non	Nombre	Préciser l'instance de concertation
Elus	oui	4	Comités de pilotage PDT, rythmes scolaires, commissions thématiques, CME
Parents	oui	7	Comités de pilotage PDT, rythmes scolaires, commissions thématiques, CME
Enseignants	oui	7	Comités de pilotage PDT, rythmes scolaires,
Intervenants des temps périscolaires	oui	6	Comités de pilotage PDT, rythmes scolaires, commissions thématiques
Autres acteurs (préciser) :	DDEN, Francas de la Loire, diététicienne	3	Comités de pilotage PDT, rythmes scolaires, commissions thématiques

Les modifications de la démarche partenariale à intégrer dans le nouveau PEDT :

La mise en place de temps d'échange privilégiés sous la forme de déjeuner de travail avec les directeur-ice-s des écoles (3 fois /an), une réunion d'accueil des parents d'élèves nouvellement élus.

**Activités périscolaires<sup>1</sup> mises en place :**

Activités les plus fréquentes	Activités proposées	Statuts et qualifications des intervenants	Nombre d'enfants participants, en moyenne		
			Heures enfants réalisées		
			1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Le matin avant l'école	-Activités calmes et ludiques ou « ne rien faire » au choix	Animateurs diplômés (réglementation ALSH)	118	122	134
Le midi	- Repas - Panel d'activités à dominante manuelle, sportive, artistique, culturelle ou « ne rien faire » au choix	Animateurs diplômés (réglementation ALSH) Educatrices sportives	703	683	748
Le soir après l'école	- Goûter - Panel d'activités manuelles, artistiques, sportives et culturelles en partenariat avec neuf associations locales ou « ne rien faire ».	Animateurs diplômés (réglementation ALSH) Educatrices sportives Intervenants techniques	245	308	350
Le mercredi	- Panel d'activités manuelles, artistiques, sportives et culturelles	Animateurs diplômés (réglementation ALSH)	104	120	125

A l'exception de l'accueil du matin qui voit sa fréquentation se stabiliser, l'ensemble des autres temps d'accueil enregistre des effectifs à la hausse avec une fréquentation moyenne de + 16% entre 2021 et 2024.

Cette augmentation est particulièrement palpable pour l'accueil périscolaire du soir, fortement sollicité par les familles, dont les effectifs passent de 245 enfants accueillis, en moyenne par jour, à 350 enfants soit une hausse de + 43 %.

L'autre indication majeure est la part grandissante des moins de 6 ans sur les différents temps d'accueil notamment pour le mercredi (+ 57%) et l'accueil du soir (+ 66%) au cours des 3 dernières années.

*mesures mises en place pour favoriser l'accès aux accueils de loisirs ? Si oui, lesquelles ?*

Le partenariat entre la MJC et les associations sportives et culturelles de la commune (club de football, basket, judo école de musique...) constitue un levier important pour favoriser l'accès à l'accueil collectif de mineurs puisqu'il permet de combiner « activités de club » et centre de loisirs sans nécessiter la présence des parents pour accompagner les enfants. Cet accompagnement étant pris en charge par les équipes de la MJC. La généralisation de la tarification au taux d'effort (tarif individualisé en fonction du revenu des familles) à l'ensemble des opérateurs déclarés en ACM est une mesure déterminante pour répondre à l'accueil du plus grand nombre.

<sup>1</sup> Se déroulant tous les jours de la semaine, le mercredi compris.

La rénovation complète du bâtiment « Espace Mât Trus », un équipement dédié aux centres de loisirs, contribue à créer un cadre attractif et adapté à l'accueil des enfants.

### **Activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » :**

(Pour les PEDT avec Plan mercredi)

Les activités proposées le mercredi s'inscrivent-elles dans l'un de ces 3 thèmes :

X culture X nature X sport

Autres, précisez :.....

X Activités artistiques

Activités scientifiques

X Activités civiques

Activités numériques

X Activités de découverte de l'environnement ou du patrimoine

X Activités éco-citoyennes

X Activités physiques et sportives

### **Activités extrascolaires<sup>2</sup> :**

Y a-t-il eu une articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ? Si oui, lesquelles ?

### **Les éléments clés de cette évaluation :**

(ce que l'on retient pour agir)

Dans le cadre de la commission « offre de loisirs » les opérateurs centres de loisirs extrascolaires de la commune se réunissent régulièrement afin de déterminer des axes communs dans leurs projet éducatifs respectifs en lien avec les axes du PEDT.

Cette collaboration étroite a notamment permis d'harmoniser les modalités de tarification, d'engager une réflexion concertée autour de la rénovation de l'espace Mâts Trus et la mise en place d'actions passerelles sur la thématique du développement durable (sensibilisation à la biodiversité, mobilité douce, lutte contre le gaspillage) et de l'inclusion (accueil d'enfants en situation de handicap, lutte contre le harcèlement).

## **III. ACTUALISATION DU PEDT**

### **Modalités de pilotage du PEDT :**

La commission « rythmes scolaires et périscolaires dans la vie de l'enfant » assure le pilotage du PEDT. Elle est composée des collègues suivants : élus (5), techniciens mairie (3), enseignants (7), représentants parents d'élèves (7), associations (3), ATSEM (2), animateurs (2) Experts (2)

Sa fréquence de réunion est de 3 à 4 fois par an.

---

<sup>2</sup> Se déroulant le week-end ou les vacances scolaires.

## **Partenariats :**

Le PEDT s'inscrit en complémentarité avec Le Projet Educatif Local (PEL) et la Convention Territoriale Globale (CTG) portée par la communauté d'agglomération Loire Forez.

L'ensemble de la communauté éducative est associé à la mise en place et au suivi des actions rattachées au PEDT à travers les différentes instances de concertation. Le Projet Educatif Local assure la cohérence globale de la démarche éducative conduite sur le territoire de la commune.

La parole des enfants est relayée par les jeunes conseillers du Conseil Municipal d'Enfants et les éco-délégués élus dans les écoles élémentaires.

La fédération d'Education Populaire, les Francas de la Loire, accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de sa politique éducative.

## **Formation des acteurs :**

*Avez-vous identifié des besoins de formation ? Si oui, lesquels ?*

- Bafa, CAP petite enfance
- CQP périscolaire
- L'accueil des enfants à besoins particuliers
- Lutte contre le gaspillage des ressources (énergie, fourniture, alimentation)

*Des actions de formation sont-elles intégrées au nouveau PEDT ? Si oui, lesquelles ?*

- BAFA, BAFD, BPJEPS
- Formation handicap
- Biennale de l'éducation
- Journée d'étude « les moments clés »

## **Les objectifs reconduits du nouveau PEDT / Plan mercredi :**

- Favoriser l'ouverture sportive, artistique et culturelle
- Offrir des accueils de qualité respectueux du rythme de l'enfant et répondant aux contraintes des parents
- Engager les acteurs de la communauté éducative dans une démarche de coéducation
- S'appuyer sur et valoriser les ressources de territoire
- Renforcer la mixité des publics et l'accueil d'enfants aux besoins particuliers

## **Les axes forts 2024-2027**

- Le développement durable (poursuite de la labellisation des écoles E3D, renforcement de la lutte contre le gaspillage, labellisation mon restau responsable, amplification de la démarche « cour idéale »)
- Le climat éducatif et inclusion (élaboration d'une charte collaborative des écoles, renforcement du suivi des enfants à besoins particuliers, aménagement d'espaces et acquisition de mobiliers,

adaptés, organisation d'événements communs et fédérateurs)

- L'accès à la culture (renforcement de l'action culturelle, reconduite et amplification de la démarche de parcours culturel, thématiques concertées, participation au prix VETUA)

**Les moyens mis en œuvre :**

- L'accompagnement et la formation des équipes
- La poursuite de la dynamique partenariale autour des questions éducatives
- Les moyens humains et financiers mobilisés par la collectivité et ses partenaires

**Notre démarche de suivi et d'évaluation :**

Une démarche d'évaluation concertée à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**Signatures :**

A Saint-Just Saint-Rambert, le

La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales	L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale	Le représentant de la collectivité	Le représentant de la Maison des Jeunes et de la Culture
		Monsieur Oliver JOLY, Maire de Saint-Just Saint-Rambert	

**Annexes :**

**Joindre tout document pouvant illustrer les actions mises en place** (par exemple : le projet pédagogique de l'accueil, le compte-rendu du dernier comité de pilotage, le bilan de fonctionnement et d'activité, l'évaluation du PEDT / Plan mercredi avec un diagnostic mis à jour, une plaquette d'information aux parents, le planning des activités...).

Liste des annexes :

- Compte rendu de la dernière réunion de la commission « rythmes scolaires et périscolaires dans la vie de l'enfant » en charge du pilotage du PEDT
- Plaquette de présentation des temps de l'enfant avant et après l'école
- Projet éducatif et pédagogique des temps péri-éducatifs